

Free s'invite sur la bande des 1800 MHz

Free n'attendra pas la vente des fréquences 700 MHz, attendue en décembre 2015 pour une exploitation entre 2017 et 2019, pour élargir ses capacités mobiles. l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) vient d'annoncer avoir attribué à l'entreprise de Xavier Niel une autorisation d'utilisation de fréquences de 5 MHz duplex dans la bande 1800 MHz.

Une attribution surprenante alors que Free ne dispose pas de licence d'exploitation de cette bande de fréquence. Pas encore du moins. Mais cette attribution s'inscrit dans le cadre de la neutralité technologique dans la bande 1800 MHz, historiquement utilisée par les réseaux 2G, validé par le régulateur en mars 2013. « Ces orientations visent notamment à assurer une répartition équilibrée, entre les quatre opérateurs mobiles 4G, des fréquences de la bande », indique l'Autorité.

La 4G+ désormais possible chez Free

Cette nouvelle bande de fréquence, qui s'élèvera à 15 MHz à termes, sera issue de la restitution que devront concéder les trois autres opérateurs mobiles sur leurs capacités respectives. Lesquelles s'élèvent à 23,8 MHz pour Orange, 21 et 2,8 MHz pour SFR, et 21,6 MHz pour Bouygues Telecom, en duplex. D'ici la restitution totale *in fine*, Free pourra exploiter ses 5 MHz à partir du 1er janvier prochain sur l'ensemble du territoire sauf à Marseille (à partir du 1er avril), et Paris et Nice (à partir du 1er juillet).

Free devrait exploiter cette nouvelle fréquence pour améliorer son offre 4G, laquelle ne coure aujourd'hui que sur une seule bande, celle des 20 MHz en 2600 Mhz. Récemment, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) avait autorisé Free à [tester la 4G+ sur le 1800 MHz](#). Une fois l'infrastructure déployée, cette nouvelle largeur de bande permettra donc à Free d'offrir des débits jusqu'à 187,5 Mbit/s maximum en réception et 262,5 Mbit/s respectivement sur 5 MHz et sur 15 MHz de largeur de bande 1800 MHz couplé aux 20 MHz des 2600 MHz. Pour en profiter, l'utilisateur devra néanmoins s'assurer qu'il dispose d'un smartphone compatible compatible avec la technologie LTE-A double bande.

Lire également

[Orange gagne plus de clients mobiles que Free](#)

[Couverture 4G : Free rattrape SFR sur les antennes « activables »](#)